

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT

APPEL DE LA SUSPENSION

Nom de
l'élève :

Date :

1.

APPEL DE LA SUSPENSION

- La personne qui interjette appel de la suspension doit aviser la surintendance chargée de recevoir l'avis d'appel par écrit (lettre, courriel) dans les 10 jours de classe qui suivent le début de la suspension
- Tout appel de la suspension sera entendu et tranché par le Comité d'appel à la suspension du Conseil dans les 15 jours de classe qui suivent la réception au Conseil de l'avis de convocation d'appel, sauf si les parties conviennent d'un délai plus long.
- L'élève majeur, les parents et/ou tuteurs de l'élève sont avisés par écrit de l'heure, de la date et du lieu de la rencontre, au moins 7 jours de classe avant la rencontre du Comité, dans la mesure du possible.
- L'avis indique que si la partie recevant l'avis ne comparaît pas, la rencontre aura lieu et une décision sera prise.

2.

PERSONNE CONTACT

Inscrire le nom de la surintendance responsable de la sécurité

Conseil scolaire catholique MonAvenir.

110, Drewry, Toronto, Ontario

Téléphone : 1 800-274-3764 ou 416-397-6564, poste 3100

3.

ÉLÉMENTS À RETENIR

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT

APPEL DE LA SUSPENSION

Nom de
l'élève :

Date :

- Indiquer clairement l'intention d'interjeter appel dans l'avis écrit.
- Écrire les raisons qui motivent votre demande.
- Apporter les preuves et/ou expliciter clairement les arguments justifiant votre désaccord (photocopies au besoin).